

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2021-223 remplaçant le plan d'urbanisme no. 2002-126

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 9 mars 2021, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021-223 : « *Règlement no. 2021-223 remplaçant le plan d'urbanisme 2002-126* ».

Ce projet de règlement, qui contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire, vise à :

- 1) Modifier certaines grandes orientations de la municipalité;
- 2) Produire un nouveau plan d'urbanisme plus claire et plus précis selon les valeurs de la municipalité et de ses citoyens;

Selon les exigences du gouvernement en vigueur, ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil à huit clos, le 13 avril 2021 à 19h00, au 489, chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront priés d'envoyer leurs commentaires à l'adresse suivante inspbat@videotron.ca avant le 12 avril 2021.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **18^e jour du mois de mars 2021**.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**Assemblée publique de consultation sur le projet de
règlement no. 2021-223 remplaçant le plan
d'urbanisme no. 2002-126**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 18 mars 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 mars 2021.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière